

## ARRÊTÉ N° 2025\_025

### RELATIF À LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SÉLECTION D'APPEL À PROJETS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1 et 3 et son article R.313-1 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment en son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'avis d'appel à projets pour la création de 150 places d'accueil pour des mineurs non accompagnés publié sur le site internet du Département le 7 octobre 2024 ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Sont désignés pour être membres permanents avec voix délibérative de la commission d'information et sélection d'appel à projet social ou médico-social instituée auprès du président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en application de l'article L.313-3 susvisé :

1°) Présidence de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social :

- **Titulaire** : Mme Nadia Azoug, vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, chargée de l'enfance, représentant M. le Président du Conseil départemental
- **Suppléant** : M. Stéphane Blanchet, vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, chargé de l'autonomie, représentant M. le Président du Conseil

départemental

2°) Représentants du Département de la Seine-Saint-Denis :

- **Titulaire** : Mme Eve Robert, directrice générale adjointe aux solidarités
- Suppléant: M. Luc Lambert, directeur général adjoint aux solidarités
  
- **Titulaire** : Mme Myriam Bouali, directrice de l'enfance et de la famille
- Suppléante : Mme Elodie Seven, directrice de l'autonomie
  
- **Titulaire** : Mme Lucie Debove, directrice adjointe de l'enfance et de la famille
- Suppléante : Mme Léonor Cortes, directrice adjointe de l'autonomie

3°) Représentants des usagers :

- **Titulaire** : Mme Dalila Noomane, présidente de l'association Les fleurs d'Aurore
- **Titulaire** : M. Joaquin Mouchonniere, CFE-CGC
- **Titulaire** : Mme Amandina Adjibi, présidente de l'association Essor 93
- **Titulaire** : M. Lucien Bouis, trésorier de l'UDAF 93

4°) Représentants des associations gestionnaires (avec voix consultative) :

- **Titulaire** : Mme Arlette Milosavljevic, vice-présidente du réseau Idée 93
- **Titulaire** : M. Mohamed Chikhaoui, directeur de l'EHPAD Camille Saint-Saëns

**ARTICLE 2.** - Le mandat des membres permanents de la commission mentionnés à l'article premier est de trois ans.

**ARTICLE 3.** - Sont désignés pour être membres non permanents avec voix consultative de la commission d'information et sélection d'appel à projet social ou médico-social instituée auprès du président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'appel à projets pour la création de 150 places d'accueil pour des mineurs non accompagnés :

1°) Personnalités qualifiées

- **Titulaire** : Mme Hannifa Mechehar, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
- **Titulaire** : Mme Sarah Chaïeb, chercheuse associée à l'Université Sorbonne Paris Nord

2°) Représentants des usagers :

- **Titulaire** : M. Mohamed Diallo, ancien enfant confié au service de l'aide sociale à l'enfance
- **Titulaire** : M. Amara Doucoure, ancien enfant confié au service de l'aide sociale à l'enfance

3°) Représentants de l'administration départementale :

- **Titulaire** : Mme Blandine Desert cheffe de service adjointe de l'aide sociale à l'enfance
- **Titulaire** : Mme Marie Laburthe cheffe de service adjointe de l'aide sociale à l'enfance
- **Titulaire** : Mme Clélie Pellottiero, cheffe de service adjointe de l'aide sociale à l'enfance
- **Titulaire** : Mme Alice Best, cheffe du bureau des établissements

**ARTICLE 4.** - Sont désignés en qualité d'instructeurs de l'appel à projets pour la création de 150 places d'accueil pour des mineurs non accompagnés et auditeurs auprès de la commission d'information et de sélection instituée pour cet appel à projets :

- **Titulaire** : Mme Isabelle Poulain, responsable de la CAMNA
- **Titulaire** : Mme Lou Martinelli, responsable adjointe de la CAMNA
- **Titulaire** : Mme Marie Milandou, responsable adjointe de la CAMNA
- **Titulaire** : Mme Sophie Verdon, inspectrice à la CAMNA
- **Titulaire** : M. Alwyn Mility, chargé de suivi des établissements
- **Titulaire** : M. Nicolas Frayssinet, responsable du pilotage de l'offre d'accueil.

**ARTICLE 5.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 6.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le